

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 24 mai, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Chanorier de Croissy-sur-Seine sous la présidence de Monsieur Pierre Fond.

DÉLIBÉRATION : 18-64 :

PROPOSITION DE CREATION
D'UNE ZONE AGRICOLE
PROTEGEE SUR LA COMMUNE
DE SARTROUVILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Charles GHIPPONI

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 92
Présents 66
Nombre de « pouvoirs » 16
Votants 82

DÉLIBÉRATION APPROUVÉE :

A l'unanimité
Pour 82
Contre 0
Abstentions 0

Conseillers Communautaires présents

BENOUDIZ Samuel	GUYARD Elisabeth	BOUVIER Philippe
LESPARRE Dominique	JOLY Alexandre	LAUVERNAY Eric
PRIO Florelle	LECLERC Grégory	PERROT Jean-Yves
MENHAOUARA Nessrine	RUSTERHOLTZ Fleur	RIBAUT Laurent
VASIC Michèle	DUCLOS Bernard	DUHAZE Alexandra
NOEL Philippe	MADES Laurence	BURGAUD Benoit
CUVILLIER Kevin	CADIJOU Patrick	BEL Jean-François
HEYMAN Evelyne	CAVRET Ingrid	PIOFRET Martine
DE BOURROUSSE Arnaud	BELALA Monika	GALET Jean-Yves
DOLL Thierry	CASERIS Serge	De CIDRAC Marta
DUSSOIS Marie-Ange	BERNARD Laurence	SOLIGNAC Maurice
MILLOT Michel	AMADEI Jean-Noël	ROUSSEAU Nicolas
MORANGE Pierre	MIOT Frédérique	AUDURIER Gilbert
DOUCET Caroline	ROUSSEL-DEVAUX François	HABERT-DUPUIS Sylvie
FOURNIER Ghislain	GROUCHKO Bernard	LEVEQUE Pascal
LERY Pascale	TORNO Caroline	PERICARD Arnaud
DUMOULIN Eric	GENOUILLE Florence	FOND Pierre
FAUR Christian	VIARD Pierre-François	HASMAN Frédéric
DE MARCILLAC Inès	ESNAULT Florence	AUBRUN Emmanuelle
DAVIN Jean-Roger	MIYARD Jacques	PRIGENT Pierre
TOURAINÉ Mari-Adine	GIROT Jean-Claude	SEVIN Francis
GHIPPONI Charles	TASSIN Jean-François	CARMIER David

Conseillers Communautaires excusés

BARRY Malika Pouvoir à FAUR Christian	GORGUES Marcelle Pouvoir à ROUSSEL-DEVAUX François	BRISTOL Nicole pouvoir à PIOFRET Martine
ATKINS Nigel pouvoir à DUMOULIN Eric	POLITIS Catherine pouvoir à GROUCHKO Bernard	RICHARD Isabelle pouvoir à HABERT-DUPUIS Sylvie
LEVEL Daniel pouvoir à GUYARD Elisabeth	CAROUR Jean-François pouvoir à TORNO Caroline	GODART Raynald pouvoir à HASMAN Frédéric
DUGARD Philippe pouvoir à de CASERIS Serge	BOUHOURD Jean-Yves pouvoir à GENOUILLE Florence	BARDOT-VINET Martine pouvoir à AUBRUN Emmanuelle
TORET Alain pouvoir à BERNARD Laurence	ARNAUDO Noëlla pouvoir à PERROT Jean-Yves	DUBLANCHE Alexandra pouvoir à SEVIN Francis
		VITRAC-POUZOULET Michèle Pouvoir à BELALA Monika

Conseillers Communautaires absents

RAGENARD Jerome	MORVANT Brigitte	DE LACOSTE LAREYMONDIE Antoine
GRELLIER Michèle	BOUTIN Mary-Claude	LIM Lina
PIGE Monique	GOMMIER Anne	
GEHIN Janick	GRANIE Francine	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 24 mai 2018
à l'Espace Chanorier
de Croissy-sur-Seine

DÉLIBÉRATION N° 18-64

OBJET : PROPOSITION DE CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE SUR LA COMMUNE DE SARTROUVILLE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine,

Vu la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et notamment son article 108,

Vu le décret n°2001-244 relatif à la création des zones agricoles protégées,

Vu le code rural et ses articles L 112-2 et R 112-1-4 et suivants,

Vu la délibération du 28 octobre 2015 qui approuve le SCOT sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine (C.A.B.S.),

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale Ile-de-France exprimé dans un courrier le 15 décembre 2015 par son Président Christophe HILLAIRET,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et urbanisme du 1^{er} février 2018,

Vu la délibération du 29 mars 2018 qui lance la Procédure de Zone Agricole Protégée sur la plaine de Montesson,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2006 approuvant le PLU de la commune de Sartrouville,

Vu le rapport de présentation comprenant une analyse détaillée des caractéristiques agricoles et de la situation de la zone dans son environnement, et qui précise les motifs et objectifs de sa protection et de sa mise en valeur,

Vus les plans de situation et de délimitation du périmètre proposé,

Considérant que les zones agricoles protégées (ZAP) sont délimitées par arrêté préfectoral pris sur proposition ou après accord du Conseil municipal des communes intéressées ou, le cas échéant, après avis du Conseil municipal des communes intéressées, sur proposition de l'organe délibérant de l'établissement public compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme ou en matière de Schéma de Cohérence Territoriale,

Considérant que la plaine agricole située dans les communes de Sartrouville, Montesson et Carrières-sur-Seine est couverte par le SCOT, approuvé le 28 octobre 2015, qui a créé un « espace agricole pérenne » qu'il s'agit de renforcer afin de préserver le patrimoine naturel et agricole et de préserver l'activité des exploitants à long terme,

Oui l'exposé de Monsieur Jacques Myard, Vice-président en charge de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** le rapport de présentation du projet de Zone Agricole Protégée annexé à la présente délibération ainsi que le périmètre proposé sur la commune de Sartrouville,
- ✓ **DE SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines le lancement de la création d'une Zone Agricole Protégée selon la procédure en vigueur,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le président de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à cette procédure.

Le Président de la Communauté d'agglomération
Saint Germain Boucles de Seine
Communauté d'Agglomération
Saint Germain Boucles de Seine
(Yvelines)



Pierre FOND

La présente délibération publiée le... 28/05/18
est exécutoire à la date du... 28/05/18
en application de l'article L.2131-1 du C.G.C.T.
Le Pecq, le... 28/05/18

Le Président,
Saint Germain Boucles de Seine
(Yvelines)

